

Nombre de membres afférents

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

**SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2012.**

L'an deux mille douze, le jeudi douze janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

**Présents :** Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Laurence ROUSSET, José NUNES, Jacqueline ESCANDE, Jean-Marc ALLAIN, Monique MARTY, Pascale ROMERO, Céline ROCACHER.

**Absent et excusé :** Gabriel VIGUIER qui a donné bon pour pouvoir à M. Didier MAHOUX.

**Date de la convocation :** 03/01/2012

**Date d'affichage :** 03/01/2012

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

---

Lecture est donnée du compte-rendu précédent.

Monsieur le Maire informe les conseillers des suites données aux questions traitées la dernière fois.

- Agence de l'Eau Adour-Garonne : un devis a été demandé à EATC concernant le passage d'une caméra dans les réseaux ; ce devis sera adressé à l'Agence de l'Eau dès réception.
- Loyers impayés : l'avocat n'a toujours pas envoyé la convention d'honoraires afin de déclarer le sinistre auprès de l'assurance de la commune ; une lettre de relance lui sera adressée.
- Sécurité sur la D50 : il a été décidé de retirer les séparateurs de chaussée ; l'arrêté modifiant les limites d'agglomération vient d'être pris
- Contrôle des extincteurs : un devis a été demandé à ISOGARD ; si ISOGARD ne donne aucune réponse d'ici quinze jours, ce sera la société SGSI qui contrôlera les extincteurs.

**1°) DELIBERATION N° 2012/01 définissant d'intérêt communautaire la création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'Association « Syndicat d'Initiatives du Pays d'Agout » à laquelle la Communauté de Communes du Pays d'Agout apportait une aide financière dans le cadre d'une convention d'objectifs annuelle, cessera toute activité à compter de 2012.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Agout, considérant la nécessité de maintenir sur le territoire un lieu d'accueil et d'information des touristes mais aussi un lieu de promotion du territoire, par délibération du 12 décembre 2011, a décidé de proposer aux communes membres de définir d'intérêt communautaire et ce à compter du 15 février 2012, la création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal qui assurera les missions suivantes :

- Accueil, information et promotion touristique du territoire
- Commercialisation de produits touristiques
- Animation et accompagnement des opérateurs touristiques publics et privés exerçant sur le territoire communautaire
- Conduite de missions d'accompagnements techniques concourant au développement sur le territoire communautaire, d'actions et de projets touristiques publics ou privés
- Exploitation d'équipements touristiques jouant un rôle structurant dans la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la définition de cet intérêt communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, DECIDE** de définir d'intérêt communautaire à compter du 15 février 2012 la création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal qui assurera les missions énoncées ci-dessus.

**2°) DELIBERATION N° 2012/02 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la rénovation et la mise aux normes de l'Ecole primaire de Fréjeville – Programme 2012**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation totale de la rénovation et de la mise aux normes de l'Ecole primaire de Fréjeville s'élève à :

**13 153.90 € HT soit 15 461.16 € TTC.**

Cette opération sera inscrite au budget primitif communal 2012 en section Investissement Dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à 15 voix pour :

- **de DEMANDER l'octroi d'une DETR au taux de 50 % pour la rénovation et la mise aux normes de l'Ecole primaire de Fréjeville.**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVU :**

- Montant éligible de l'opération au titre de la DETR	13 153.90 € HT
- Montant DETR demandé (50%)	6 576.95 € HT
- Autofinancement communal	8 884.21 € TTC.

**3°) DELIBERATION N° 2012/03 : EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE AU PUJOL SECTION ZE 44p.**

- Monsieur le Maire expose que la famille BARDOU suite au décès de M.BARDOU Clément et dans le cadre de sa succession a fait une demande de CU après de la DDT de la parcelle citée en objet.
- Cette parcelle est en zone constructible mais nécessite une extension du réseau d'eau potable pour la desservir.

- Il est présenté à l'assemblée le montant de ces travaux qui s'élève à 13 000 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE à 15 voix pour **la prise en charge de ces travaux pour la commune.**
- D'INSCRIRE **cette opération au budget 2012.**
- CHARGE **Monsieur le Maire de l'application de cette décision et de signer tout document s'y référant.**

#### **Compte-rendu de la réunion du 27 décembre 2011 concernant le fossé mitoyen situé impasse du Sénégal**

Monsieur le Maire et les Adjoints, suite aux convocations du 06/12/2011, ont reçu en mairie les riverains du fossé, à savoir Messieurs GARCES, BENOIT, LEGUEVAQUES et BIRBES, Monsieur OURSET étant absent et excusé.

Il a été décidé, en accord avec les riverains, que ce fossé soit rétrocédé à la commune pour l'euro symbolique. La commune pourra le buser et éliminer ainsi les nuisances de toutes sortes. Le coût de cette opération sera environ de 4 200 € auxquels il faudra rajouter les frais de notaire et de géomètre.

#### **4°) Assèchement du Presbytère et de l'Eglise**

Monsieur le Maire présente les devis :

- Assèchement du Presbytère : 7 400 € TTC
- Assèchement de l'Eglise : 14 400 € TTC.

Les conseillers décident, dans un premier temps, de retenir le projet du Presbytère mais ils souhaitent savoir s'il y a possibilité de le budgétiser avant de donner leur accord définitif. La commission « finances » étudiera la question.

En ce qui concerne l'Eglise, Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier à Monsieur l'Abbé en lui joignant le devis, les caractéristiques du procédé ainsi que la liste des églises l'ayant adopté afin de savoir si la paroisse peut participer financièrement à ce projet.

#### **5°) DELIBERATION N°2012/04 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT POUR MME Maryline ALBA en raison d'un changement de grade**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du changement de grade concernant Madame Maryline ALBA (Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe), il convient de prévoir la création d'un poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe permanent à 19.5 heures hebdomadaires.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret N°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I, (uniquement si création d'un emploi à temps non complet).

**Après en avoir délibéré, DECIDE :**

- de créer un poste permanent d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, dans le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 19.50 heures,
- il sera chargé d'assurer le transport des repas (cantine et personnes âgées), l'accompagnement du transport scolaire, ainsi que l'entretien des locaux municipaux
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du 28 février 2012.

**6°) Délibération n°2012/05 : FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du changement de grade concernant Madame Maryline ALBA, qui devient Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe permanent à 19.5/35ème à compter du 28 février 2012, il convient de fermer le poste qu'elle occupait précédemment, à savoir celui d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE :**

- de fermer le poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 28 février 2012.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Commission Communale des Impôts : une réunion est fixée au 7 mars 2012 à 14 heures ; il conviendra de convoquer les commissaires titulaires et suppléants.
- Don de 50 € au CCAS : à l'occasion de mariage de sa fille, Monsieur et Madame Guillem ont donné 50 € aux œuvres du CCAS
- Réunion du CCAS : elle aura lieu le 25 janvier 2012 à 18 heures ; il sera question de la préparation du repas annuel
- Don de livres pour la bibliothèque de la part Madame BES
- Déménagement de la Croix d'En Vialatte : cette croix sera déplacée sur la propriété de Mme AUSSENAC Blandine qui a donné son accord .
- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 9 février 2012

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.